

L'édito :

L'époque des fêtes de fin d'année se termine déjà. Nous espérons qu'elles furent belles et vous laisseront des beaux souvenirs. Nous formulons l'espoir, concernant la situation sanitaire, que cette nouvelle année soit plus légère que celle de 2021 !

Encore beaucoup de projets au Conseil Syndical et se profile déjà l'Assemblée Générale à préparer. Bien sûr vous serez tenus informés des modalités de son organisation qui tiendra compte des contraintes sanitaires.

Nous vous renouvelons nos vœux pour une très heureuse nouvelle année 2022.

Votre conseil syndical

Espace vert

Notre vieux chêne pédonculé, situé à l'entrée du square Waterloo, a passé avec brio le test de la résistance au vent !

En effet, des racines enclavées et un champignon lignivore ayant été détecté à la base du tronc, il fallait vérifier sa solidité pour qu'il ne soit pas un danger.

Et bien pas du tout, il a réussi brillamment son examen. C'est une bonne nouvelle. Nous allons maintenant le surveiller pendant 2 ans et un nouveau test sera effectué à l'issue de cette période.

Date d'élagage : du lundi 7 au Jeudi 10 février

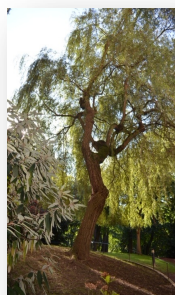
Un élagage est préventif et permet de réaliser des coupes de branches mortes qui, ainsi, ne casseront pas en période de grands vents.



Chêne – 1^{er} sens de traction

Exercice de traction sur le chêne

NOTRE ESPACE NATUREL EN QUELQUES PHOTOS



Informations diverses

- Fuite sur le réseau secondaire de chauffage au niveau du bâtiment 25. Une solution provisoire a été mise en place le jeudi 13, réparation effectuée le 17 janvier. Il est à noter que c'est la troisième fuite sur le réseau depuis le début de la saison de chauffe.
- **Le jardin d'enfants** reste fermé à cause de la situation sanitaire.
- Des dégâts ont eu lieu sur 4 véhicules : Un coffre a été forcé et 3 voitures se sont fait dérober leurs roues.

La police est venue et a fait le travail de constatation d'usage, avec relevé d'empreintes etc. Une enquête est en cours.

Communication, Bien vivre ensemble



Comme nous l'avons souvent rappelé dans cette lettre, le bien vivre ensemble suppose des règles ! L'incivilité est une charge négative pour les résidents qui doivent subir diverses nuisances.

Stoppons ces mauvaises manières !

Pour bien commencer l'année, voici quelques bonnes pratiques :

Déménagement/Emménagement

- Informez le gardien en lui donnant date et heure. La règle c'est de faire un état des lieux des parties communes (escalier, entrée et éventuellement abords) avant ET après, les dégâts constatés sont à la charge des responsables.
- Le gardien vous remettra aussi des protections pour l'ascenseur.

Vous faites des travaux chez vous ? Informez aussi votre gardien !

- Veillez à faire évacuer les gravats et assurez-vous que les artisans qui sont intervenus laissent les lieux propres.
- NE PERCEZ PAS le sol ou le plafond de votre appartement ! Les tuyaux de notre chauffage sont au plafond et au sol. Contactez le syndic pour toute question.
- Si vous souhaitez abattre une cloison, prévenez le syndic qui vous conseillera, attention aux murs porteurs !
- Si vous souhaitez changer votre porte palière, il est obligatoire d'en conserver l'aspect initial.
- Si vous souhaitez changer vos fenêtres, il faut impérativement contacter le syndic qui vous donnera les normes à respecter pour préserver l'esthétique de notre résidence. Un cahier des charges précis est en cours de rédaction par un architecte.
- N'encombrez pas les locaux des vide-ordures ! On y voit trop souvent des objets entassés et qui rendent difficile l'accès aux poubelles. Jetez ces objets aux encombrants qui passent dans notre résidence le dernier vendredi de chaque mois.
- Evidemment, n'entrez pas non plus des meubles ou divers objets sur vos loggias. Pensez à conserver une façade harmonieuse et agréable à regarder.

Nos toutous sont sous notre contrôle !

- Ils doivent toujours être promenés en laisse dans la résidence.
- Quand à leurs déjections, les équipes des espaces verts en trouvent trop souvent en faisant leur travail. Ce n'est pas acceptable, pensez à eux et aussi aux autres résidents. Il y a des petits sacs mis exprès à votre disposition.

Les escaliers ne sont pas des poubelles !

- On y retrouve souvent divers objets qui ont été laissés sur place par ceux qui se sont installés sur les marches : mégots de cigarette, bouteilles plastiques, papiers divers etc. Du travail supplémentaire pour l'équipe d'entretien et une mauvaise impression de la résidence.

Non aux masques jetés par terre !

- Oui, nous en trouvons ! Il est pourtant si simple de les jeter dans une poubelle... c'est un vrai préjudice pour les équipes d'entretien.

En suivant ces quelques simples bonnes pratiques, nous garderons une résidence agréable à vivre et une qualité de vie commune. Soyons respectueux des autres et de l'environnement.

A SUIVRE...

Dans la lettre de février, le résultat de la consultation sur la communication !